

*An Dispac'h gall hag an Impalaeriezh : ganedigezh
ur vroad*





NOUVEL ÉCLAIRAGE
SUR L'HISTOIRE

L'HISTOIRE PAR L'IMAGE

🔍 Œuvre, étude, mot-clé...

Artiste

OK

THÉMATIQUES | PÉRIODES | MOTS CLÉS | RECHERCHE AVANCÉE | À PROPOS  

Accueil > Etudes > La prise de la Bastille, le 14 juillet 1789



PRISE DE LA BASTILLE ET ARRESTATION DU GOUVERNEUR M. DE LAUNAY, LE 14 JUILLET 1789.



ANONYME

© Photo RMN-Grand Palais



LA PRISE DE LA BASTILLE, LE 14 JUILLET 1789

Date de publication : juillet 2014

Auteur : Robert FOHR et Pascal TORRÈS

Partager sur:    

CONTEXTE HISTORIQUE

La menace d'un complot aristocratique suite à la réunion des [états généraux](#), la nouvelle du renvoi du ministre [Necker](#), le 11 juillet, dénoncé par [Camille Desmoulin](#) comme le « tocsin d'une [Saint-Barthélemy](#) des patriotes », suscitent une vive émotion dans le peuple parisien, alors que se profile le spectre de la disette et que le roi a massé des troupes autour de Paris. Une milice bourgeoise est constituée en même temps qu'est proclamée une « municipalité insurrectionnelle ».

La colère monte et finit par déclencher l'insurrection. La foule qui se pressait devant la Bastille ne cherchait pas à attaquer cette prison d'État presque vide, qui n'en demeurerait pas moins un symbole de l'arbitraire royal : c'était une forteresse imprenable. Elle exigeait du gouverneur, Bernard Jordan de Launay, des armes et le retrait des canons pointés sur le faubourg Saint-Antoine. Après avoir commencé par négocier, Launay fit tirer sur la foule. À cinq heures, [il capitulait](#). Il fut ensuite massacré, avec le prévôt des marchands Flesselles, lors de son transfert à l'Hôtel de Ville.

Cet événement révolutionnaire eut pour conséquences le renvoi des troupes de Paris, le rappel de Necker, la nomination de Bailly à la tête de la municipalité et celle de La Fayette à la tête de la garde nationale.

ANALYSE DES IMAGES

Eichenn : kemeridigezh ar Bastille 14 a viz Gouere 1789
(padalezh : 30 munutenn)

Respont d'ar goulennoù en doare resis hep sevel frazennoù.
Kemerit harp ar an engravadur hag an -vous pour cela de la gravure
ainsi que de la notice explicative à droite de la page internet
(<https://www.histoire-image.org/fr/etudes/prise-bastille-14-juillet-1789>)



a) Daoustoc'h e c'heller deiziñ deroù (penn kentañ) an Dispac'h gall get an darvoud-se : kemeridigezh ar Bastille d'ar 14 a viz Gouere 1789 ? Reizhabegit ho respont.

b) Petra zo bet d'ar 14 a viz Gouere 1789 e Bastille ? Daoustoc'h e c'heller termeniñ an darvoud-se evel unan "dispac'hourel"?

c) Piv eo an oberourien é kemer perzh en darvoud ? Petra a liamm anezhe ? Petra a zisparti anezhe ?

d) Diany eo oberour al livadur-mañ. Klaskit krouiñ tres an den-mañ hag a c'hallfe bout anezhañ ha profitit eus an dachenn evit amprouiñ gwirionez istorel (validité historique) ar livadur evel mammenn istorel(source historique).



UR VROAD :ur gumuniezh tud get perzhioù boutin(yezh, istor, raktres politikel..)hag enne ar c'hoant da vout asamblez hag a glask tapout ar galloud politikel

Gwarded broadel

Sans-culottes

Milis ar vourc'hizien parizian



C'hoant da grouiñ ur souvereniezh vroadel nevez



*Penaos e laka an Dispac'h gall e-pleustr ur
souvereniezh vroadel ?*



Diaesterioù ar vonarkiezh ha ganedigezh doareoù ober politikel nevez

Diell	kudenn	Oberour(ien)	Disoc'h/diskoulm	Edefoù/ doare politikel nevez ?
Engravadur dianv(1789-1791) ?				
Diell. "Extraits du cahier de doléance du tiers état d'Arbigny", 1789 				
Diell. "lettre adressée par Louis XVI à ses sujets le 24 janvier 1789" 				
Diell. "motion rédigée par l'abbé Sieyès, député du tiers-état", 17 juin 1789 				
Diell 4 : Extrait de Voyages en France d'Arthur Young 				

Diell 1 : Lettre adressée par Louis XVI à ses sujets le 24 janvier 1789

Nous avons besoin du concours de nos fidèles sujets pour nous aider à surmonter toutes les difficultés où nous nous trouvons, relativement à l'état de nos finances et pour établir, suivant nos vœux, un ordre constant et invariable dans toutes les parties du gouvernement qui intéressent le bonheur de nos sujets et la prospérité de notre royaume. Ces grands motifs nous ont déterminé à convoquer l'assemblée des états de toutes les provinces de notre obéissance, tant pour nous conseiller et nous assister dans toutes les choses qui nous seront mises sous les yeux, que pour faire connaître les souhaits et les doléances de nos peuples de manière que, par une mutuelle confiance et par un amour réciproque entre le souverain et ses sujets, il soit apporté le plus promptement possible un remède efficace aux maux de l'État, et que les abus de tout genre soient réformés et prévenus par de bons et solides moyens qui assurent la félicité publique, et qui nous rendent à nous, particulièrement, le calme et la tranquillité dont nous sommes privés depuis si longtemps.

Lettre adressée par Louis XVI à ses sujets le 24 janvier 1789.

Diell 2 : Extraits du cahier de doléance du tiers état d'Arbigny, 1789

Art. 1. Que soit formée aux états [généraux] une Constitution de nature à mettre en sûreté sous la protection du roi et des lois les personnes et biens des habitants des campagnes.

Art. 2. Que tous les impôts établis ou à établir [...] soient également supportés et payés par le clergé, la noblesse, les privilégiés et le tiers état, à raison de la fortune et des facultés de chacun. [...]

Art. 15. Qu'il soit formé une nouvelle constitution pour l'administration de cette province où le tiers état aura la moitié des représentants, où l'on votera par tête, et que les plaintes et les demandes de paroisses et communautés y soient entendues [...].

Art. 27. Que la circulation soit libre de province à province. [...]

Art. 29. Que tous droits de chasse soient supprimés, étant désastreux pour les biens des campagnes. [...]

Extraits du cahier de doléances du tiers état d'Arbigny, 1789, archives départementales de l'Ain, 52 B 11.

Diell 3 : Motion rédigée par l'abbé
Sieyès, député du tiers-état, 17 juin
1789

Le 17 juin 1789, les députés du tiers état, rejoints par une partie des députés de la noblesse et du clergé, adoptent la déclaration suivante (491 voix contre 90).

Cette assemblée est déjà composée des représentants envoyés directement par les quatre-vingt-seize centièmes au moins de la nation. [...] Il n'appartient qu'à elle d'interpréter et de présenter la volonté générale de la nation. Il ne peut exister entre le trône et cette assemblée aucun veto, aucun pouvoir négatif. L'Assemblée déclare donc que l'œuvre commune de la restauration nationale peut et doit être commencée sans re-tard, par les députés présents, et qu'ils doivent la suivre sans interruption comme sans obstacle. La dénomination d'Assemblée nationale est la seule qui convienne à l'Assemblée dans l'état actuel des choses, soit parce que les membres qui la composent sont les seuls représentants légitimement et publiquement connus et vérifiés, soit parce qu'ils sont envoyés directement par la presque totalité de la nation, soit enfin parce que la représentation étant une et indivisible, aucun des députés, dans quelque ordre ou classe qu'il soit choisi, n'a le droit d'exercer ses fonctions séparément de la présente Assemblée.

Motion rédigée par l'abbé Sieyès, député du tiers état

Diell 4 : Extrait de Voyages en France
d'Arthur Young

<<<< 17 octobre 1787: j'ai dîné aujourd'hui avec un groupe de personnes dont la conversation fut entièrement politique [...]. Une opinion pré-valait, c'est qu'on était à l'aurore d'une grande révolution [...]; que tout le montre la grande confusion dans les finances, avec un déficit impossible à combler sans les états généraux du royaume [...].

Sur le trône, un prince animé d'excellentes intentions mais n'ayant pas les ressources d'intelligence suffisantes pour gouverner en un tel moment; une cour ensevelie dans le plaisir et la dissipation [...].

Une grande agitation dans tous les rangs de la société désireuse de changement sans savoir que chercher; un grand besoin de liberté croissant depuis la Révolution américaine¹; le tout forme une combinaison de circonstances qui annonce une grande fermentation et agitation [...]. Tous s'accordent à dire que les états généraux du royaume ne peuvent s'assembler sans qu'une plus grande liberté n'en soit la conséquence. »

Arthur Young, Voyages en France, 1787, 1788, 1789, 1794.

1 Guerre d'Indépendance américaine (1775-1783).



NOUVEL ÉCLAIRAGE
SUR L'HISTOIRE

L'HISTOIRE PAR L'IMAGE

🔍 Œuvre, étude, mot-clé...

Artiste

OK

THÉMATIQUES | PÉRIODES | MOTS CLÉS | RECHERCHE AVANCÉE | À PROPOS  

Accueil > Etudes > Madame Roland et l'engagement politique des femmes sous la Révolution



MANON PHILIPON, DITE MADAME ROLAND.

HEINSIUS Johann Ernst Jules (1740 - 1812)
© Photo RMN-Grand Palais - Droits réservés



MADAME ROLAND ET L'ENGAGEMENT POLITIQUE DES FEMMES SOUS LA RÉVOLUTION

Date de publication : décembre 2008
Auteur : Charlotte DENOËL

Partager sur:     

CONTEXTE HISTORIQUE

Les salons féminins au XVIII^e siècle

Nés au XVII^e siècle, les salons particuliers tenus par des femmes se multiplient au siècle suivant à Paris et l'on compte de plus en plus de grands salons comme ceux de Madame Geoffrin, Madame du Deffand, Julie de l'Espinasse ou Madame Necker. Lieux de sociabilité et de vie intellectuelle, où l'art de la conversation à la française est roi et où s'épanouit la philosophie des Lumières, ces salons réunissent artistes, savants, écrivains. Ils sont pour les femmes cultivées l'occasion de s'exprimer et de débattre avec les hommes de sujets politiques, religieux ou sociaux, à une époque où les philosophes soulèvent la question de la subordination des femmes et où la société s'interroge sur leurs droits naturels. La Révolution française met fin à cette forme de sociabilité mondaine typiquement parisienne : l'émigration entraîne la disparition des salons aristocratiques, et les clubs récupèrent une partie de leurs habitués, tandis que certains salons nouvellement créés se politisent, devenant des lieux d'échange des idées révolutionnaires, à côté des clubs ou des sociétés populaires.

Richard bubezva Itron Roland, ur-veouez an Dispac'h (1754 - 1793)
Rennas bubez Itron Roland a eo da gompren oberoñhamantoù an Dispac'h gall ?

Responñ diac gouennañ get sikour an notennañ ar Madame Roland ar al Iac'hleao. ? *Histoire par l'image* ? (<https://www.histoire-image.org/etudes/madame-roland-engagement-politique-femmes-revolution>) bag an dielell A, B, C



MANON PHILIPON, DITE MADAME ROLAND.
 1754-1793. *Portrait by Philippe de Champaigne.*

1) Dibabit 2 deziad (ouzhpenn ar re roet dija...) a gav deoc'h bout falcoudus evit aditagañ bubez Itron Roland e-keñvec be roll e-pad an Dispac'h gall.

Bez' e rankit displegañ pep dibab ha liammañ ar deziad get ar o'benacroud (evdro islorel) eus an Dispac'h get skozell ar frizenn gronologel e peon-kantad ar lajad.

1754 : gaoedigezh e Paris er vouezhlaezh --> bubez en ur familh aezet, desket eo, Paris e deampost get an Dispac'h.

- 8 Du 1793 : bannidigezh bag-labridigezh e-pad ar politikerezh a-veur 'Ar Spouto' abalamour d'be deampost get ar Girondin. Embanet eo ar Republik d'an 21 a'z Gwengolo-1792 (erad politikel ovez en e Iac'h ar vouadigezh-voezhlaezh-grannaat (radicalisation) e ja ar bubez politikel bag ar feurter.

2) Impijit ur skouez e bubezva Manon Roland bag a ziskouez penaos e fekouez engouezh politikel ar-mañbed e-pad an Dispac'h gall. Ha kavout a rde oberoñ an engouezh-se plas ar-mañbed e kevredigezh Bro C'hall ?

3) Dielell C. Rennas, e oberoñ an Dispac'h gall bevez Itron Roland ?

Dielell all evit dont a-beoc da respont d'ar gouennañ

Dielell A. Engouezh politikel Itron Roland

Je m'amène ici un moment pour éclairer les doutes et fixer l'opinion de beaucoup de personnes [qui] me supposent avoir eu dans les affaires un genre d'influence qui n'est pas le mien. L'habitude et le goût de la vie studieuse m'ont fait partager les travaux de mon mari tant qu'il a été simple particulier. [...] Il devint ministre : je ne me mêlai point de l'administration ; mais s'agissait-il d'une circulaire, d'une instruction, d'un écrit public et important, nous en conférâmes suivant la confiance dont nous avions l'usage, et, pénétrée de ses idées, nourrie des miennes, je prenais la plume que j'avais plus que lui le temps de conduire. [...] Je mettais dans ses écrits ce mélange de force et de douceur, d'autorité de la raison et de charmes du sentiment qui n'appartiennent peut-être qu'à une femme sensible douée d'une tête saine.

Manon Roland, *Mémoires*, publication posthume.

Dielell B. Manon Roland bag ar-celoñsoñ

Pendant la Révolution, Madame Roland anime un salon où elle reçoit les principales figures des Girondins, à l'image du député Jacques Pierre Brissot.

Brissot vint nous visiter [...]. Il nous fit connaître ceux des députés que d'anciennes relations ou la seule conformité des principes et le zèle de la chose publique réunissent fréquemment pour conférer sur elle. Il fut même arrangé que l'on viendrait chez moi quatre fois la semaine dans la soirée, parce que j'étais sédentaire, bien logée, et que mon appartement se trouvait placé de manière à n'être fort éloigné d'aucun de ceux qui composaient ces petits comités.

Cette disposition me convenait parfaitement ; elle me tenait au courant des choses auxquelles je prends un vif intérêt ; elle favorisait mon goût pour suivre les raisonnements politiques et étudier les hommes. Je sais quel rôle convenait à mon sexe, et j'en le quitai jamais. Les conférences se tenaient en ma présence sans que j'y prisse aucune part ; placée hors du cercle et près d'une table, je travaillais des mains, ou faisais des lettres, tandis que l'on délibérait ; mais eussé-je expédié dix missives, ce qui m'arrivait quelquefois, je ne perdais pas un mot de ce qui se débattait, et il m'arrivait de me rendre les lèvres pour ne pas dire le mien. [...] Là, on examinait l'état des choses, celui de l'Assemblée, ce qu'il conviendrait de faire, comment on pourrait le proposer, les intérêts du peuple, la marche de la cour, la tactique des individus. Ces conférences m'intéressaient beaucoup, et je ne les aurais pas manquées, quoique je ne m'écartasse jamais du rôle qui convenait à mon sexe.

Manon Roland, *Mémoires*, publication posthume.

Dielell C. Manon Roland gouzañverez (vlotime) eus un Dispac'h e vont à grannaat

Il y a des projets désastreux contre Louis [Louis XVI] [...] Les avis d'assassinat pleuvent sur ma table, car on me fait l'honneur de me haïr, et je vois de où cela vient. [...] sans que j'aie jamais rien dit ni rien fait pour confirmer leur opinion. Ils ont jugé que je tiens quelquefois la plume. [...] L'aboyeur Marat (député à l'Assemblée nationale) est un des chefs de file des libégnards et vota le 15 janvier 1793 la mort du roi), lâché dès lors après moi, ne m'a plus quitté un moment : les pamphlets se sont multipliés. Je doute qu'on ait publié plus d'oumeurs contre Antoinette (Marie-Antoinette, femme de Louis XVI), à laquelle on me compare [...]. Presque tous nos députés ne marchent plus qu'armés jusqu'aux dents ; mais gens nous conjurent de coucher ailleurs qu'à l'hôtel. La charmante liberté que celle de Paris ! [...] Adieu, brave citoyen, je vous honore et vous aime de tout mon cœur. Je vous écrirais dans quelques jours, si la tempête ne nous a pas engloutis.

Lettre de Madame Roland à Joseph Sevrin (ancien ministre girondin).

25 décembre 1792.

**Dispac'h eus an Ebevezhañ
 Straboug**

Doc. A. L'engagement politique de Madame Roland

Je m'arrête ici un moment pour éclairer les doutes et fixer l'opinion de beaucoup de personnes [qui] me supposent avoir eu dans les affaires un genre d'influence qui n'est pas le mien. L'habitude et le goût de la vie studieuse m'ont fait partager les travaux de mon mari tant qu'il a été simple particulier. [...] Il devint ministre : je ne me mêlai point de l'administration ; mais s'agissait-il d'une circulaire, d'une instruction, d'un écrit public et important, nous en conférions suivant la confiance dont nous avons l'usage, et, pénétrée de ses idées, nourrie des miennes, je prenais la plume que j'avais plus que lui le temps de conduire. [...] Je mettais dans ses écrits ce mélange de force et de douceur, d'autorité de la raison et de charmes du sentiment qui n'appartiennent peut-être qu'à une femme sensible douée d'une tête saine.

Manon Roland, *Mémoires*, publication posthume.

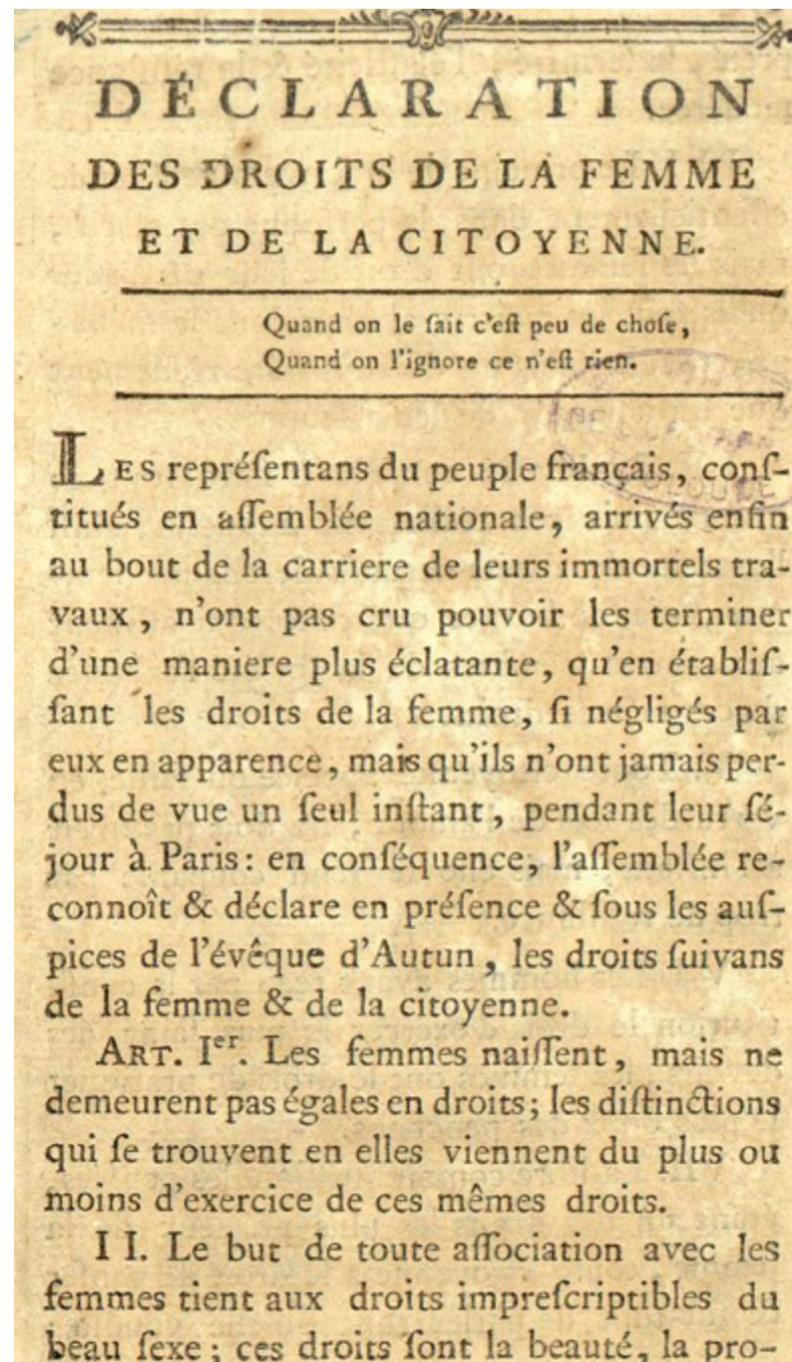
Doc. B. Manon Roland et les salons

Pendant la Révolution, Madame Roland anime un salon où elle reçoit les principales figures des Girondins, à l'image *du* *député* *Jacques* *Pierre* *Brissot.*

Brissot vint nous visiter [...]. Il nous fit connaître ceux des députés que d'anciennes relations ou la seule conformité des principes et le zèle de la chose publique réunissaient fréquemment pour conférer sur elle. Il fut même arrangé que l'on viendrait chez moi quatre fois la semaine dans la soirée, parce que j'étais sédentaire, bien logée, et que mon appartement se trouvait placé de manière à n'être fort éloigné d'aucun de ceux qui composaient ces petits comités. Cette disposition me convenait parfaitement ; elle me tenait au courant des choses auxquelles je prenais un vif intérêt ; elle favorisait mon goût pour suivre les raisonnements politiques et étudier les hommes. Je savais quel rôle convenait à mon sexe, et je ne le quittai jamais. Les conférences se tenaient en ma présence sans que j'y prisse aucune part ; placée hors du cercle et près d'une table, je travaillais des mains, ou faisais des lettres, tandis que l'on délibérait ; mais eussé-je expédié dix missives, ce qui m'arrivait quelquefois, je ne perdais pas un mot de ce qui se débitait, et il m'arrivait de me mordre les lèvres pour ne pas dire le mien. [...] Là, on examinait l'état des choses, celui de l'Assemblée, ce qu'il conviendrait de faire, comment on pourrait le proposer, les intérêts du peuple, la marche de la cour, la tactique des individus. Ces conférences m'intéressaient beaucoup, et je ne les aurais pas manquées, quoique je ne m'écartasse jamais du rôle qui convenait à mon sexe.

Manon Roland, *Mémoires*, publication posthume.

Ur sell arall eus rol ar vaouez en Dispac'h :
Lodenn eus *Déclaration des droits de
la femme et de la citoyenne*, Olympe de Gouges
(1791)



3) Diell C. Penaos e cheñch an Dispac'h gall hervez Itron Roland ?

20/21 a viz Mezheven 1791 : Tec'hadeg e Varennes, nac'h a ra ar roue ar galloud eus ar souvereniezh vroadel (pobl) o tonet eus ar vonarkiezh vonreizhel, roll an divroidi (noblañsed aet kuit eus Bro C'hall) c'hoant da zistreiñ d'ar Renad kozh. Dibab Varennes hag an divroidi a ro tro da gaozeal eus ar gudenn relijiel ha hin Bonreizh sivil ar C'hloer ha nac'h an iliz anezhi (skeudennoù posupl :).

Arvaroù diavaez → feulster ha greñvaat ar Dispac'h (Ebrel 1792 : emgann ouzh ar c'hengevreadur). Ar greñvaat-se a gasas d'ar 31 Mae – 2 Mezheven d'ar bac'hadur eus meur a gannaded, hag a zisklêria "Ar Spouron". Lazhidigezh Itron Roland e miz du 1793. (Skeudennoù posupl :).

An traoù-se a vo displeget hiroc'h

Doc. C. Manon Roland victime de la radicalisation de la Révolution

Il y a des projets désastreux contre Louis [Louis XVI] [...] Les avis d'assassinat pleuvent sur ma table, car on me fait l'honneur de me haïr, et je vois d'où cela vient. [...] sans que j'aie jamais rien dit ni rien fait pour confirmer leur opinion, ils ont jugé que je tiens quelquefois la plume. [...] L'aboyeur Marat (*député à l'assemblée nationale il est un des chefs de file des Montagnards et votera le 15 janvier 1793 la mort du roi*), lâché dès lors après moi, ne m'a plus quittée un moment : les pamphlets se sont multipliés. Je doute qu'on ait publié plus d'horreurs contre Annette (*Marie-Antoinette, femme de Louis XVI*), à laquelle on me compare [...]. Presque tous nos députés ne marchent plus qu'armés jusqu'aux dents ; mille gens nous conjurent de coucher ailleurs qu'à l'hôtel. La charmante liberté que celle de Paris ! [...] Adieu, brave citoyen, je vous honore et vous aime de tout mon coeur. Je vous écrirais dans quelques jours, si la tempête ne nous a pas engloutis.

Lettre de Madame Roland à Joseph Sevrin (ancien ministre girondin), 25 décembre 1792.

« 1. Des offices ecclésiastiques

Art. 1 Chaque département formera un seul diocèse qui aura la même étendue et les mêmes limites que le département.

Art. 2 Les sièges des évêchés dans 83 départements du royaume seront fixés dans les villes suivantes [noms des villes].

2. Nomination aux bénéfices

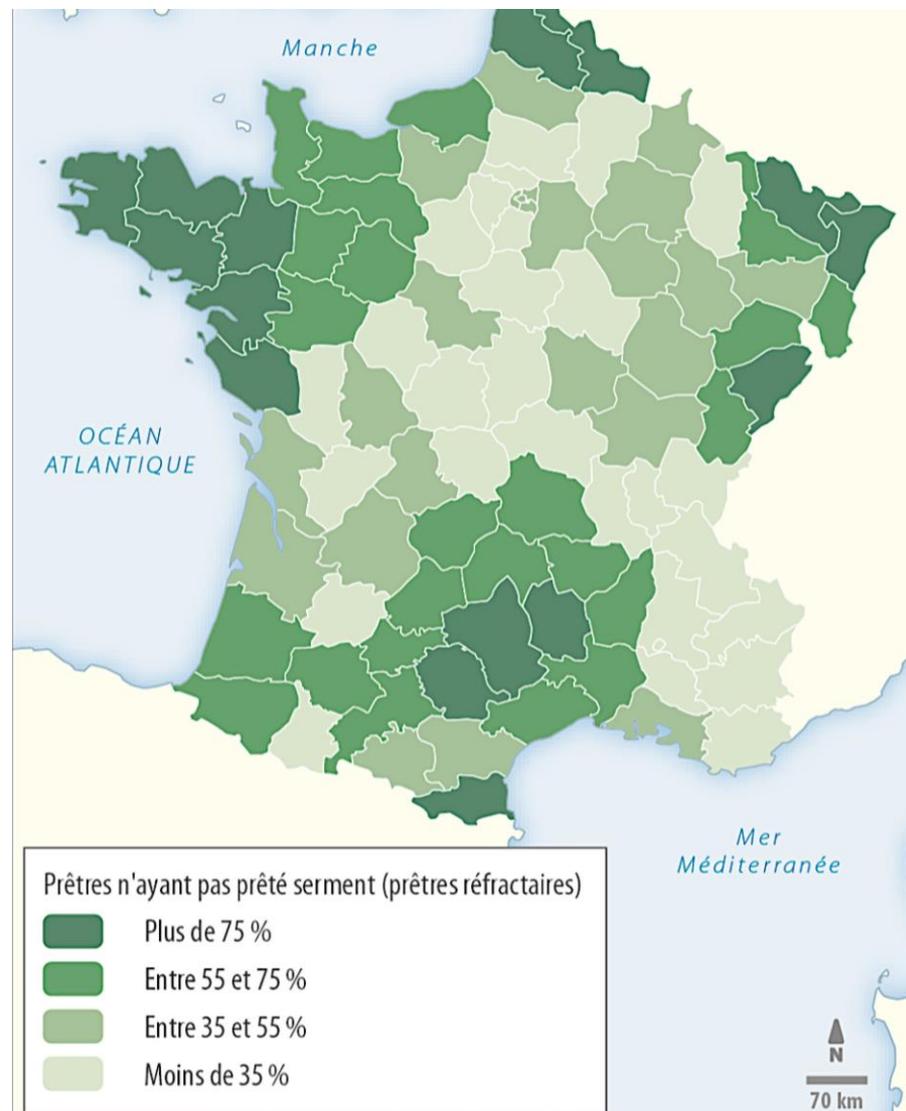
Art. 1 À compter du jour de la publication du présent décret, on ne connaîtra qu'une seule manière de pourvoir aux évêchés et aux cures, par des élections.

Art. 2 Toutes les élections se feront par voie du scrutin et majorité absolue des suffrages.

3. Des traitements du clergé

Art. 1 Les ministres de la religion [...] seront défrayés par la Nation.

Art. 2 Il sera fourni à chaque évêque, à chaque curé un logement convenable. »



Lazhadeg en abati Saint-Germain-des-Prés, 2 a viz Gwengolo 1792, gravure anonyme

